



# Lou Mercadiou

Bulletin d'information de la commune de Saint Macaire - [saintmacaire.fr](http://saintmacaire.fr) - n°50 - juin 2013

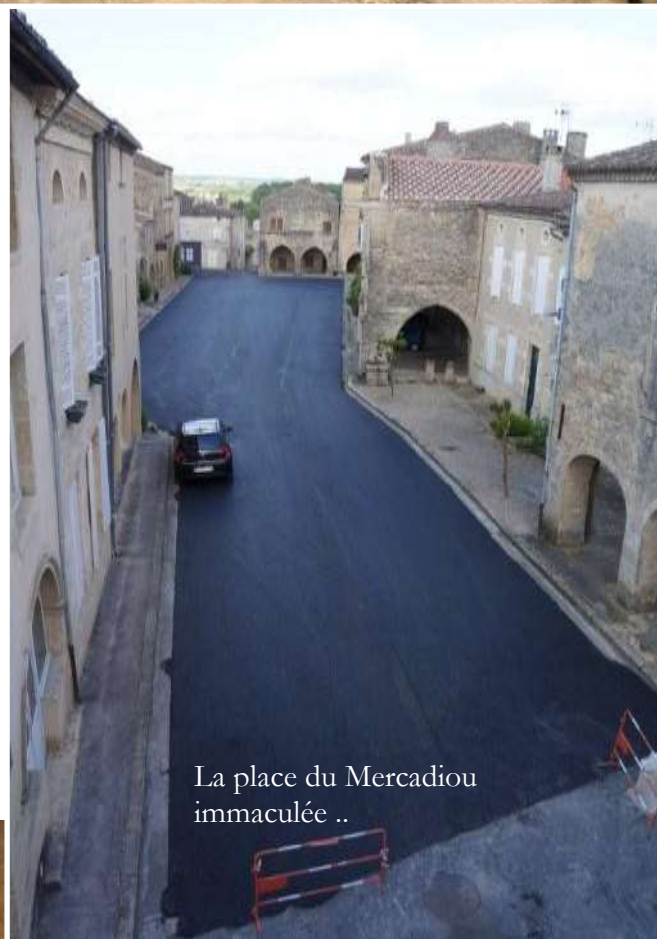
## Le mot du Maire

Le froid persistant retarde la floraison de la vigne... Le ciel s'obstine en ce printemps 2013 à rester maussade. Malgré les intempéries, les travaux de voirie dans la vieille ville, prévus de longue date, ont pu se dérouler sans trop de difficultés. La rue du Thuron, très dégradée, a été réhabilitée. L'installation d'une canalisation d'évacuation des eaux pluviales limitera le ruissellement et l'érosion en surface. La place Chateaudun et la place du Mercadiou, dont les revêtements s'étaient lentement dégradés au fil des ans, ont été retraitées. Cette dernière, joyau de notre cité médiévale, mérite bien sûr beaucoup mieux qu'un simple enrobé, aussi fonctionnel soit-il. Sa véritable restructuration nécessitera des moyens importants et le concours d'architectes spécialisés, elle devra aussi s'accompagner de solutions alternatives pour limiter le stationnement, un projet pour l'avenir...

Les associations se mobilisent pour préparer les nombreuses manifestations qui animeront l'été macarien. Le calendrier (page suivante) vous permettra d'apprécier la diversité de la programmation. Cette année nous accueillerons un inter village dans le cadre de la fête de la Saint-Jean, nous affronterons Saint Macaire en Mauges et Saint Macaire du Bois avec qui nous entretenons depuis longtemps d'amicales relations, merci à tous ceux qui s'impliquent pour perpétuer cette sympathique tradition.

Je vous souhaite à tous un bel été ensoleillé.

*Philippe Patanchon*



La place du Mercadiou immaculée ..



Pendant les travaux place de Chateaudun et rue du Thuron →



## L'agenda de l'été à St-Macaire

A retrouver en ligne : [www.saintmacaire.fr](http://www.saintmacaire.fr)

### ► 14 au 17 Juin : **FETES DE LA ST JEAN**

• vendredi 14 juin : 'Sangria gratuite' **concert** gratuit, 22h place de l'horloge. **Animation** avant et après avec DJ Steph.

• samedi 15 juin :

-14h30 : **Intervillage** avec les 3 St-Macaire de France, au bas des remparts.

-22h : **Concert** gratuit, place de l'horloge : Flagrants Délires Multicooler. **Animation** avant et après avec DJ Steph.

• dimanche 16 juin :

-9h : **Concours de pêche** (étang de Gargassan)

-11h : Remise des prix du **concours des maisons fleuries** (à la mairie)

-18h : **Apéro-Chansons**, avec les Rugueux Bipèdes (à la Belle Lurette)

-21h30 : **Soirée années 80**, avec 'Jimmy System'

-22h : **Fanfare** des cadets de Beguey

-23h : **Feu d'artifice**, à l'église.

• lundi 17 juin :

-14h30 : **Concours de pétanque** licenciés F3

-21h : **Feu de la St Jean**, avec animation musicale ; organisé par l'association Le Prieuré.

### ► 21 Juin : **FETE DE LA MUSIQUE**

La Fête de la musique est organisée par l'association Ardilla depuis plus de 20 ans...elle développe au fil des ans des partenariats avec les commerçants du village. Actrice active de l'animation et l'éducation musicale du canton, la Fête de la musique sert de tremplin pour les élèves de l'école de musique Ardilla et à de nombreux groupes amateurs, semi-pro ou pro...

• **Château de Tardes** (scène dédiée aux formations et projets d'Ardilla)

-19h : Ouverture autour d'un projet de chant chorale « swing » mené au sein de l'école primaire de St Macaire.

-A suivre, Monguito band / PIL JIM / Epicphone et autres surprises...

• **Scène du Prieuré**

20h : Akhan Shukar - rock oriental psychédélik

21h : RIP – pop rock

22h – White Wolf - rock

23h : Ginko – compo rock ska blues

• **Place Carnot**

20h15 : Red Turtle - reprises pop

21h15 : Little cat & the big groovers -soul groove

22h15 : Sailors are Crazy - punk rock

23h15 : Headphone - compo rock

• **Scène de l'Horloge**

20h30 : Zerbino – Rock Italien

21h30 : Fuzim – fusion rock

22h30 : How long

23h30 : Gamy – Ch. Pop Française

00h30 : Tribut'R – Reggae

• **Cour du Pampaillet** – 22h30 : No Mad

• **Animation de rue**: les Sous-Fifres de St Pierre

### ► 29 Juin : **GRASS TRACK**



**Tarifs :**

. Entrée 20€

. Titulaires

cartes clubs

extérieurs et

licences : 18€

. Handicapés,

titulaire du RSA,

enfants de 13 à

17 ans : 10€

. Enfants jusqu'à

12 ans: gratuit

### ► 6-7 juillet : **ST MACAIRE FAIT LA FETE A LA GARONNE**

• samedi 6 juillet :

- **Conférences** :

.Saint Macaire à travers

ses cartes postales

anciennes (14h30-15h30)

.Patrick Faure: Le Passage

du Bac (16h-16h30)

.Alain Contis : La crue de 1770 (16h30-17h)

.Joël Baudet : La crue de 1981 (17h-17h30)

-Initiation à l'Aquarelle, sur la Plage (16h)

-**Spectacles** : .équestre, Compagnie Aurora (15h)

.burlesque, Kumpagnie Amore (21h30)

- **Découvertes sportives** avec Cap33 (tir à l'arc, hockey sur gazon, course d'orientation, jeux de raquettes et de ballon,...) : 15h-18h

-Initiation à la Pêche

-Joutes navales électriques : qualifications

- **Concert** : 1<sup>ère</sup> partie groupe rock (20h-21h30)

-Orchestra Chakaraka (musique des Balkans) 22h

-Diffusion d'images sur la voile de la gabarre

-Embrassement de la Garonne

-Lâcher de lanternes à minuit.





• Dimanche 7 juillet :

-**Conférences** : . «10 ans de route avec les Roms» ; Tania Magy (15h30-16h30)

. «La crue de 1930 » : Diffusion d'un documentaire puis conférence (18h-19h30)

-**Animations nautiques** :

.Baptême de Kayak ; Arrivée d'avirons

.Joutes navales électriques : demi-finale et finale

-Initiation à l'Aquarelle, sur la Plage (14h30)

-**Spectacle jeune public** : Capitaine Chewing : la légende de Garona (15h)

-**Spectacles** : .équestre, Compagnie Aurora (16h)  
.burlesque, Kumpagnie Amore (17h30)

-**Chants Gascons** (17h30)

-La **Fanfare** des Chantiers Tramasset (18h30)

-**Bal populaire** avec le groupe « 440 » à 21h

• **Expositions sur les 2 jours**

-Les Milieux Aquatiques et Les Sites Natura 2000

-Diffusion : «Le passeur de Garonne», «Bateaux à Aube et à vapeur et Remorqueurs sur la Garonne», «Navigation de La Réole à Langoiran»

-Mise en scène au temps des gabarres et du transport de barriques, avec la Gabarre « Deux Frères »

-Démonstrations de matelotage et taille de pierre.

• **Activités public familial**

Ludothèque Ephémère, Activité artistique «Dessine moi une Garonne», Animation Bulles Géantes, Sculpture de poissons géants en bois ... Village Roulottes et voyageurs, La Romina (contes et légendes du monde)...

*Programme sous réserve de conditions favorables de la météo et de l'état de navigabilité de la Garonne.*

Informations : 06 86 86 33 75

[www.stmacairefetelagaronne.com](http://www.stmacairefetelagaronne.com)

---

► **12 & 19 juillet : MARCHÉ DE PAYS**

Animation musicale et restauration.

---

► **27 juillet : CINE SITES**

Place "Patalo" : 20 h Restauration

Projection du film " Le cochon de Gaza"

(Organisation : Mouvement Pour La Sauvegarde Et La Rénovation De Saint-Macaire)

---

► **2 août : BALADE NOCTURNE** avec pour

thème l'hygiène sous l'ancien régime :

20 h Restauration ; Animation musicale : Michel Macias. (Organisation : Mouvement Pour La Sauvegarde Et La Rénovation De Saint-Macaire)

---

► **9 août : MARCHÉ DE PAYS**

Animation musicale et restauration.

Marché de Pays, place du Mercadiou



---

► **6 sept. : THEATRE (Scènes d'été)**

« La famille Boulagrain » ; Château de Tardes

---

► **14 & 15 septembre : JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE**

Bilan de 50 ans de sauvegarde de Saint-Macaire, témoignages, projections, débats ...

(Organisation : Mouvement Pour La Sauvegarde et La Rénovation De Saint-Macaire).

### *L'actualité des associations*

#### *Langu'On : Le voyage annuel*

Elles reviennent tout juste d'Irlande... enchantées ! Marie-Christine GUIRAUDON, Maryleine BREDAS, Christine GAY-TOURDIAS, Marie-Jo DAYRES, Mary-Jane CREMON, Martine TARDIVEL et Cathy MODOLO sont parties avec leur professeur GEOFFREY BIRE du 22 au 26 mai à la découverte de Dublin.

Hébergement en auberge de jeunesse, randonnées à travers la ville, visites diverses et variées, découverte des spécialités culinaires et dégustation de Guinness ! Tout un programme !



#### *Le roseau Macarien*

Un nouveau bureau est en place depuis début janvier 2013. Un bilan plutôt positif à ce jour : 4 lachés dans le Galouchey, 3 concours à la truite (moyenne de 83 pêcheurs). Le prochain et dernier concours (tous poissons) sera le 16 juin, à l'occasion de la fête de la St Jean.

## *Ecole de football des Bleuets*

Les Bleuets Macariens vont avoir 10 ans en ce mois de juin 2013. C'est ainsi que les dirigeants actuels célébreront, le samedi 22 juin, cet anniversaire avec les anciens licenciés du club, invités pour cette occasion. De 14 heures jusqu'à tard dans la nuit, cette journée sera l'occasion de dresser un bilan dix ans après la fusion des clubs de l'ASM et des Bleuets de St Pierre d'Aurillac mais surtout de se retrouver et revenir sur les belles saisons du club. C'est ainsi que seront organisés dans l'après-midi des matchs amicaux entre les différentes générations seniors mais aussi des rencontres entre les jeunes de l'école de football actuelle. Cette journée se clôturera autour d'un repas avec quelques surprises au rendez-vous.

Par ailleurs, l'assemblée générale du club aura lieu le dimanche 9 juin à St Pierre d'Aurillac à 10 heures. Les bilans sportif et économique de la saison en cours seront présentés à l'assemblée avant qu'un nouveau bureau ne soit élu. Ainsi, toute personne intéressée pour rejoindre le club comme dirigeant, ou en toute autre qualité, est invitée nous rendre visite durant cette journée.

Renseignements auprès de Frank ZANETTE :  
06 78 92 76 14

## *Le club de l'Amitié : voyage en Andalousie*

Du 9 au 16 Mai, le club de l'Amitié a pu visiter cette région d'Espagne très riche de son histoire. Près de 50 membres du club participaient à ce voyage où la convivialité, comme toujours, apporte ce petit plus qui fait l'ambiance.

Après une halte à Tolède, Cordoue nous accueille avec son architecture mauresque, sa mosquée cathédrale, ses patios, ses ruelles, ses maisons fleuries, un régal pour les yeux. Voilà la visite de Séville : capitale de l'Andalousie, la Giralda, la cathédrale, l'Alcazar, puis en soirée un



dîner spectacle Flamenco dans un cabaret, dîner de tapas. Puis Ronda, ancienne cité mauresque, le berceau de la tauromachie, visite de la Plaza des Toros, son arène, son musée; la chance a voulu que nous assistions à une procession telle que l'on peut voir dans le Sud de l'Espagne.



Notre voyage nous a conduit jusqu'à Torremolinos, Marbella, promenade sur les quais du port de Puerto Babus et visite du rocher de Gibraltar avec ses singes renommés, le temps brumeux ne nous a pas permis de voir les côtes marocaines. Grenade ne pourrait être oublié, située au pied de la Sierra Nevada, la visite guidée de l'Alhambra avec ses célèbres jardins, ceci au sein d'une forteresse édifée au sommet d'une colline et notre tour d'Andalousie s'est terminé par la visite de Malaga.



## *Comptes rendus des conseils municipaux*

### ◆ Conseil municipal du 24 janvier 2013

Le Conseil municipal s'est réuni le 24 janvier 2013 à 21h en présence de 12 élus. Absents excusés: V Cosson (procuration de vote donnée à P. Patanchon), M. Latestère, D. Boulineau, J. Juge, J. Beaugé.

Le compte rendu du Conseil municipal du 19 décembre 2012 est adopté à l'unanimité.

## **DIA**

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Belloeil, le Bourg ; Morvan, allée des Tilleuls ; Douillet, rue Casse Liot.

Alain Falissard souligne l'intérêt de la parcelle de jardin de 615 m<sup>2</sup> correspondant à la première vente. Située en contrebas de la rue du Thuron, elle permettrait d'envisager un parking pour limiter le stationnement place du Mercadiou, moyennant cependant l'acquisition d'une autre parcelle et l'aménagement d'un accès spécifique en raison du dénivelé. Il suggère d'inscrire, à l'occasion de la révision du POS, l'ensemble des parcelles du secteur en emplacements réservés, pour faciliter d'éventuelles acquisitions.

## **CHOIX D'UNE NOUVELLE RESSOURCE EN EAU**

Après débat en commission et analyse détaillée de l'étude comparative réalisée par la Socama, le Maire propose de retenir la solution qui raccorderait notre réseau à celui du syndicat de Verdélais. L'hypothèse d'un prélèvement dans le palus en contrebas du Thuron ne garantit pas vraiment la pérennité de l'approvisionnement et la relative faiblesse du débit observé n'offre pas une réelle ressource de substitution au forage actuel. Le prix de vente du m<sup>3</sup> d'eau proposé par le syndicat reste raisonnable et à terme la commune de Saint Macaire, qui assure seule la gestion de son eau potable, se fondera certainement dans une entité plus vaste incluant ses voisins ce qui peut justifier d'anticiper une interconnexion.

Unanimité du Conseil municipal.

## **CHOIX DE LA MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'EAU POTABLE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'avis d'appel à concurrence pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'adduction d'eau potable par procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des marchés Publics, trois bureaux d'études ont adressé une proposition.

Après analyse des moyens, compétences et taux de rémunération proposé, le Conseil Municipal décide de confier la maîtrise d'œuvre 2013-2015 au bureau SOCAMA Ingénierie et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour négocier et signer les marchés et avenants y afférents.

## **AIDE FINANCIERE DU CONSEIL GENERAL POUR LA CONSTRUCTION DU RESERVOIR**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de l'arrêté modificatif de subvention suite à la

minoration du montant du marché concernant la création d'un ouvrage au sol de 500 m<sup>3</sup> dont le coût de l'opération est ramené à 260 000,00 €.

Cette inscription porte sur un montant de travaux subventionnés de 260 000,00 € HT

La subvention payable en capital au taux de 45%, représente un montant de 117 000,00 €

Le montant de dépense est estimé à 260 000€HT

Soit un montant TTC 310 960,00 €

Le plan de financement prévisionnel des travaux à réaliser s'établit de la façon suivante :

- Subvention	117 000,00 €
- Autres Subventions	
- Autofinancement	50 960,00 €
- Emprunt	143 000,00 €
Soit un total TTC	310 960,00 €

Le Conseil Municipal, ayant déjà adopté le projet général des travaux :

- Approuve la consistance technique de la tranche retenue au présent programme suivant plans et devis établis par le Maître d'Oeuvre,
- Sollicite l'attribution de la subvention du Département,
- Sollicite l'aide de l'Agence de Bassin « Adour Garonne »,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches utiles auprès d'un établissement bancaire et signer le contrat de l'emprunt prévu au plan de financement prévisionnel,
- S'engage à mettre en place chaque année les ressources nécessaires au remboursement des annuités et à l'exécution des travaux d'entretien des ouvrages, et, le cas échéant, du matériel.

## **ACQUISITION TERRAIN LOGEVIE**

Le Maire informe le Conseil Municipal :

-qu'il y a lieu de prendre une nouvelle délibération qui annule et remplace celle du 25 Juillet 2012

-que l'acquisition du terrain à usage de parking (parcelles anciennement cadastrées section A1066 et A167 pour partie pour une superficie de 648 m<sup>2</sup>) appartenant à la société LOGEVIE entre dans le champ d'application de la TVA immobilière en raison de la qualité d'assujetti du vendeur et de la nature du bien cédé (terrain à bâtir). Ainsi la TVA immobilière au taux de 19,6 % doit être appliquée au prix de vente hors taxes de 40 900€ soit un montant de 8 016,40€.

Le montant du terrain s'élève à 48 916,40 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

-de confirmer l'acquisition des parcelles anciennement cadastrées section A1066 et A167 pour partie pour une superficie de 648 m<sup>2</sup> au prix de 48 916,40 € TTC (quarante huit mille neuf cent seize €uros quarante centimes) ;

-de charger le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour réaliser l'achat, par l'intermédiaire de Me Chantal LALANNE, notaire à LANGON ;

-d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.

### **CONVENTION D'AIDE FINANCIERE A L'INVESTISSEMENT DE LA CAF POUR L'ACCUEIL PERISCOLAIRE**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'un dossier de demande d'aide financière a été déposé auprès de la Caisse d'Allocations Familiales afin d'effectuer des travaux de rénovation de l'ancienne salle de judo pour pouvoir accueillir l'accueil périscolaire du primaire à partir de septembre 2012. Cette aide permettrait également d'équiper ce service en mobilier et matériel pédagogique.

Le montant de ce projet s'élève à 15 279,90 € HT comprenant

- 12 967,90 € HT de travaux ou aménagement
- 2 312 €HT d'équipement matériel et mobilier.

Le financement prévisionnel s'élève à :

- 70 % pour la commune soit 10 695,90 € HT
- 30 % pour la CAF soit 4 584,00 € HT.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la Caisse d'Allocations Familiales lors de sa commission CAC en date du 22 novembre 2012, a accordé une aide à l'investissement sous forme de subvention pour un montant de 5 348,00 € soit 35 % du projet.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

-de valider la proposition de la Caisse d'Allocations Familiales pour une aide à l'investissement sous forme de subvention pour un montant de 5 348,00 € soit 35 % du projet.

-d'autoriser le Maire à signer la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales afin d'effectuer les travaux de rénovation de l'ancienne salle de judo pour pouvoir accueillir l'accueil périscolaire du primaire.

### **APPROBATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)**

-Vu la délibération de la Communauté de Communes des Coteaux Macariens en date du 11/12/2012 arrêtant le projet de PLH,

-Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment l'article R 302-9 concernant les moyens relevant des compétences communales à mettre en place dans le cadre du PLH,

-Au vu du programme Local de l'Habitat composé du diagnostic, des orientations et du programme d'actions, le Conseil Municipal se prononce sur le projet arrêté, le Maire expose les grandes lignes du PLH :

1. Contribuer au développement solidaire et équilibré du Pays Macarien

2. Maintenir la diversité de l'offre d'habitat et améliorer l'attractivité du parc locatif public :

- Améliorer l'attractivité du parc social existant
- Accompagner le développement résidentiel
- Conforter les services à l'habitat

3. Résorber l'habitat indigne et lutter contre la précarité énergétique

4. Optimiser l'offre foncière au service de l'Habitat

- Développer le foncier maîtrisé pour orienter les produits habitat
- Promouvoir la qualité urbaine des opérations

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

-donne un avis favorable sur le projet de PLH arrêté par la Communauté de Communes des Coteaux Macariens se composant du STH à l'échelle du Pays et du cahier de territoire de la Communauté de Communes,

-décide dans le cadre du PLH de mettre en œuvre les moyens ci-dessous :

. inscrire les orientations du PLH dans le document d'urbanisme, conformément à la loi,

. de mettre en œuvre les actions relatives à la commune inscrite dans le PLH et tels que figurant dans le programme d'actions.

### **DECISIONS DIVERSES**

Le Conseil municipal valide à l'unanimité :

• Le devis de 1245 € établi par l'entreprise Escandes (géomètre) afin d'établir un bornage entre les parcelles communales et l'ancienne île David. Le secteur de l'ancien canal n'offre pas de limites précises entre les différentes propriétés.

• Un devis de 1770 € afin d'effectuer tout au long de l'année le nettoyage régulier des vitres de différents bâtiments communaux. L'entretien hebdomadaire ne permettant pas d'atteindre cet objectif.

• Un devis de 622,57 € afin d'acquérir de nouveaux rideaux pour la salle de garderie de l'école maternelle. Cette acquisition fait suite au



passage de la commission de sécurité en octobre dernier.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### • Enquête publique

Le Maire informe le Conseil municipal de l'ouverture prochaine de l'enquête publique, lancée par le Conseil Général, concernant la fermeture du passage à niveau PN 62 et son remplacement par un ouvrage souterrain. Le commissaire enquêteur assurera une permanence en mairie et le dossier complet du projet sera consultable aux heures d'ouverture du secrétariat.

#### • Qualité de l'eau

Le Maire précise que le journal Sud Ouest a évoqué dans un article du 18 janvier 2013, les communes de la région qui distribuaient de l'eau "polluée" grâce à une dérogation. Saint Macaire bénéficie effectivement d'une dérogation car l'eau de son forage dépasse légèrement le seuil autorisé en fluor. Il n'en reste pas moins que cette eau est parfaitement potable. La commune, et la SOGEDO qui distribue l'eau pour le compte de la commune, communiquent régulièrement sur la qualité de la ressource. La DDASS préconise de ne pas donner de fluor aux jeunes enfants en raison de sa présence dans l'eau du robinet. Elle conseille aux particuliers et à la collectivité de fournir de l'eau minérale à ces mêmes enfants afin de protéger l'émail des dents qui pourrait être taché. Depuis 2009, le restaurant scolaire sert exclusivement de l'eau minérale aux élèves.

La commune a entrepris des travaux importants pour mélanger l'eau de son forage avec une ressource extérieure afin de diluer le fluor. La dérogation se termine en 2014 et le mélange devrait être opérationnel au deuxième semestre 2013.

#### • Dissolution du syndicat des sports Pian Saint-Macaire

Jean Loup Dutreuilh signale qu'un club de football de notre canton vient de demander la possibilité de s'entraîner sur nos anciens terrains. Il rappelle son opposition à cette dissolution et au transfert des équipements à la CDC, il souligne les investissements réalisés ces dernières années ainsi que le bon état global des installations transférées.

---

### **◆ Conseil municipal du 12 mars**

Le Conseil municipal s'est réuni le 12 mars 2013 à 21h en présence de 12 élus. Absents excusés: V

Cosson, J Juge, M Latestère, F Zanette, D. Boulineau.

Le compte rendu du Conseil municipal du 24 janvier 2013 est adopté à l'unanimité.

### **CONVENTION TRIPARTITE DE CONSTITUTION DE RESERVE FONCIERE A VOCATION DE DEVELOPPEMENT LOCAL**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de Saint-Macaire se trouve face à une opportunité foncière de plus de 16 000 m<sup>2</sup> en centre bourg, entre les écoles et la RD1113. Depuis plus de deux ans, l'association exerçant la tutelle des propriétaires souhaite vendre leurs biens afin de financer leurs séjours à la maison de retraite.

Ce terrain constitue le seul gisement foncier encore urbanisable sur la commune en dehors de quelques dents creuses et ce face aux contraintes fortes constituées notamment, par la zone inondable, la présence de la vieille ville, de la voie ferrée.

La commune de Saint-Macaire souhaite acquérir ce bien pour en maîtriser l'aménagement. Elle envisage de développer des activités commerciales et artisanales le long de la RD, où existent déjà des activités de ce type, et de développer un projet d'habitat mixte.

Une pré-étude de faisabilité a été élaborée par un architecte, appuyé par un bureau d'étude spécialisé, en tenant compte du PLH intercommunal, ce projet est susceptible d'être modifié dans le détail en fonction des opportunités. Il comprendrait la création de 2 lots à vocation artisanale le long de la RD, l'aménagement de 7 terrains à bâtir d'une superficie de 700 à 800 m<sup>2</sup> et la création de 10 logements locatifs dont 6 pour les personnes âgées et 4 logements individuels de type « maisons de ville » avec garage et jardin. Il permettrait aussi de réaliser un accès spécifique aux écoles et un parking à destination de toutes les personnes travaillant sur le site.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été envoyé au Conseil Général de la Gironde afin de le solliciter, pour mandater la Safer dans le but de réaliser une réserve foncière, et pour prendre en charge une grande partie des frais financiers et de gestion de la Safer pendant 3 ans renouvelable 1 fois maximum. La commune aura donc entre 3 et 6 ans pour mener à bien ce projet, la Safer finance l'acquisition et devient propriétaire pour le compte de la collectivité, le Conseil général s'engage à

supporter une grande partie des frais de portage.

Le Maire présente au Conseil Municipal :

- la proposition de convention tripartite de constitution de réserve foncière à vocation de développement local à passer entre la Commune, le Conseil Général de la Gironde et la Safer Aquitaine Atlantique,
- une fiche de portage tripartite (la Commune, le Conseil Général de la Gironde et la Safer) concernant l'emprise foncière pour permettre la création d'une zone d'habitat
- une fiche de portage bipartite entre la Commune et la Safer pour la parcelle dédiée à l'activité commerciale et artisanale.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les trois propositions et autorise Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

### **CONVENTION CNAS**

Le Maire informe le Conseil municipal de l'obligation pour les communes de s'impliquer dans l'action sociale en faveur des agents. Une dépense obligatoire après le vote d'une loi en 2007. A cette fin, il propose l'adhésion au CNAS (Comité National d'Action Sociale) qui permettra au personnel communal de bénéficier de différentes aides, le tout pour un montant de 3101,60€. Unanimité du Conseil municipal

### **RYTHMES SCOLAIRES**

Le Maire expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires. Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré qui entre en vigueur à la rentrée 2013.

Le décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours.

Deux objectifs sont poursuivis : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous. Pour permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, le décret fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement des heures d'enseignement.

La règle commune proposée est la suivante :

- 24 heures d'enseignement, comme aujourd'hui, mais sur 9 demi-journées ;
- les heures d'enseignement sont réparties les lundis, mardis, jeudis, vendredis et mercredis matin à raison de 5h30 maximum pour une journée et 3h30 maximum pour une demi-journée ;

- la pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

Le directeur académique des services de l'éducation nationale peut donner son accord à un enseignement le samedi matin en lieu et place du mercredi matin lorsque cette dérogation est justifiée par les particularités du projet éducatif territorial et lorsqu'elle présente des garanties pédagogiques suffisantes.

L'organisation de la semaine scolaire est décidée par le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant par délégation du recteur après avis du maire intéressé.

A ces 24 heures d'enseignement viendront s'ajouter des activités pédagogiques complémentaires, organisées en groupes restreints, pour l'aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, pour une aide au travail personnel ou pour une activité prévue par le projet d'école. L'organisation générale de ces activités pédagogiques complémentaires est arrêtée par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, sur proposition du conseil des maîtres.

Il est précisé que de plus, les collectivités territoriales, selon les besoins recensés localement et en fonction de leurs ressources, pourront proposer aux enfants des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et s'inscrivant dans la complémentarité et la continuité de celui-ci.

D'ores et déjà, nous avons en place un accueil périscolaire qui propose des activités éducatives se déroulant avant et après la classe. Le temps éducatif nouveau qui apparaît du fait de la réforme des rythmes scolaires n'est pas d'une autre nature. Il est assuré par des intervenants du C.V.L.V en partenariat avec la collectivité territoriale. Le taux d'encadrement des activités pour ce temps éducatif nouveau devrait faire l'objet d'un assouplissement : celui-ci passerait à 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans (au lieu de 1 pour 10) et de 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans (au lieu de 1 pour 14) mais cet assouplissement serait accordé de façon dérogatoire dans le cadre d'un projet éducatif territorial.

Le décret ouvre la possibilité de décider de différer d'une année l'entrée l'application de la réforme des rythmes scolaires. Dans ce cas, il convient d'en faire la demande auprès du directeur académique au plus tard le 31 mars 2013.



Le Maire précise les difficultés rencontrées justifiant un report de la date d'effet de la réforme :

- les incertitudes concernant les financements. Si la collectivité faisait le choix de mettre en œuvre la réforme dès septembre 2013, elle pourrait certes prétendre aux incitations financières annoncées, mais cette source de financement ne semble acquise que pour cette année scolaire. Cette dépense, non compensée à terme semble-t-il, nécessite une adaptation de notre budget.

- Les enjeux en termes d'organisation pour les CLSH associatifs conventionnés par la CDC. En effet, la journée du mercredi matin étant plébiscitée par les familles, les structures d'accueil vont devoir modifier leur fonctionnement. Il faut en effet mettre en œuvre un ramassage des enfants des différentes écoles pour ceux qui ne pourront pas être récupérés par leurs parents à 11h30-12h00.

En dernier lieu, le Maire insiste sur le fait que du dialogue et de la concertation menée avec les enseignants et les représentants de parents d'élèves il ressort clairement le souhait majoritairement exprimé de solliciter un report de la date de mise en œuvre de cette réforme.

Dans ces conditions, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-15 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires;
- de charger le Maire d'en informer le directeur académique des services de l'éducation nationale.

### **DIA**

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Grimard, rue St Denis, Renié, cours de la République.

### **POINT INTERCOMMUNALITE**

• Le Maire précise que l'étude approfondie des finances de la CDC, réalisée par l'Agence d'appui du Conseil Général à la demande des élus, a conclu à la très grande fragilité de sa situation financière. La capacité d'autofinancement étant très réduite, les nombreux projets travaillés par les différentes commissions vont devoir être ajournés ou sérieusement revus. Ce constat est d'autant plus inquiétant qu'il intervient dans un contexte de diminution des dotations et subventions et de désengagement de l'Etat.

• Danielle Pemptroit évoque l'avenir du pôle social rural initié par le CVLV. La CAF demande à ce que les actions en faveur des familles soient

élargies à l'ensemble du territoire et sollicite l'engagement financier de la CDC pour renouveler son agrément. Elle informe aussi le Conseil municipal de l'avancée du projet concernant le transport à la demande destiné à toutes les personnes ayant des problèmes de mobilité. Un questionnaire va bientôt circuler afin de mieux cerner la demande.

### **DECISIONS DIVERSES**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

• Le recrutement d'une personne pour renforcer les services techniques alors que deux agents sont en congé maladie. Il s'agit d'un contrat aidé, pris en charge à 70% par l'Etat pour 20 h semaine, pour une durée de six mois, renouvelable une fois.

• D'autoriser le Maire à contacter les propriétaires de deux parcelles dans le prolongement des terrains communaux situés en bord de Garonne, à proximité du lavoir de la Barette. L'objectif est de les acquérir dans la perspective du passage de la piste cyclable, de l'éventuelle réalisation d'un étang de pêche et plus globalement de l'aménagement paysager de ce secteur. Une proposition financière sera faite au prix de la terre agricole en zone inondable, à savoir 0,6 € du m<sup>2</sup>.

• L'acquisition d'un camion benne pour les services techniques en remplacement de l'existant, devenu obsolète, pour la somme de 27 554,22 €. Cet achat a fait l'objet d'une étude comparative en commission entre différents modèles.

• Le transfert de la bibliothèque du Prieuré au Relais de Poste. En accord avec l'association du même nom ce transfert dans des nouveaux locaux s'accompagnera d'un changement de statut puisqu'elle deviendra municipale. Le partenariat très positif avec les écoles continuera, mais l'objectif est d'élargir l'offre à un public plus large. Un petit groupe de bénévoles souhaite s'impliquer dans cette aventure et la CDC étudie un véritable projet de territoire en matière de lecture publique. Un devis a été demandé à une entreprise spécialisée pour réaliser quelques aménagements dans la perspective de ce déménagement.

• Devis peinture routière Soltechnic pour un montant d'environ 6 000,00€ HT : unanimité.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

• Le départ prochain de la personne en charge du restaurant scolaire a nécessité l'organisation d'un

recrutement. Après publication de la vacance de poste, de nombreux CV ont été reçus et analysés par un groupe d'élus. Neuf candidats ont été sélectionnés. Les entretiens se dérouleront mercredi 13 mars en présence du Maire et de deux adjoints impliqués dans le suivi du restaurant scolaire, JL Dutreuilh et F Lassarade.

• L'étude pilote financée et animée par le SMEAG dans le cadre du plan Garonne a donné lieu à une réunion récente en mairie pour en préciser les suites. Cette étude, initiée par la CDC et clôturée au printemps dernier, avait proposé divers aménagements de notre palus en concertation avec élus et associations. Deux projets ont été concrètement évoqués, la réalisation d'un étang de pêche réclamé de longue date par le Roseau macarien, une pré-étude de faisabilité ayant été déjà commandée par la commune, ainsi que la mise en valeur du quai réalisé au XIX<sup>e</sup>, souhaité par l'association Port Naval. Il ressort des échanges avec les différents services de l'Etat présents (DREAL, DDTM) que ces aménagements nécessitent, eu égard aux contraintes du site (Natura 2000 notamment) et à la complexité de la législation, une étude spécifique associant différents professionnels dont un paysagiste, un écologue... Le CAUE s'est proposé d'épauler la mairie pour la réalisation d'un cahier des charges préalable à la consultation de bureaux d'études spécialisées. Autre proposition du SMEAG, la mise en place d'un observatoire des paysages de la Garonne avec le concours de l'Université Toulouse le Mirail. Un tel projet pourrait d'ailleurs s'intégrer dans le SCOT Sud Gironde en cours d'élaboration. Une réunion sera organisée prochainement.

#### ♦ Conseil municipal du 11 avril

Le Conseil municipal s'est réuni le 11 avril 2013 à 21h en présence de 16 élus. Absent excusé: J Juge.

Le compte rendu du Conseil municipal du 12 mars 2013 est adopté à l'unanimité.

### COMMUNE – SERVICE DES EAUX : COMPTE ADMINISTRATIF – BUDGET PREVISIONNEL :

#### 1) COMMUNE

##### A) Compte Administratif (CA) 2012

Avant l'examen des propositions pour 2013, D. Scaravetti présente le bilan 2012 :

#### - Observations en fonctionnement:

. Les recettes du restaurant scolaire sont en baisse car les communes extérieures ne sont plus desservies depuis septembre 2012.

. L'augmentation des charges de personnel est principalement due à la reprise à temps plein d'un employé sur une année (précédemment en congé parental).

. Le montant total des subventions versées aux associations est de 58 275€ ; certaines subventions sont désormais versées par le budget du CCAS.

. Les participations aux organismes de regroupement ont augmenté, essentiellement en raison du coût désormais plus élevé de la navette vers le collège.

. Le total des dépenses de fonctionnement est de 1 227 771,64€.

- Le total des dépenses d'investissement est de 704 726€ (+21% par rapport à l'année précédente).

760 000€ d'emprunts ont été contractés en 2012, pour des travaux dont certains seront réglés en 2013 (d'où un résultat final excédentaire de 257 098,76€).

Après examen détaillé du budget de fonctionnement et de ses évolutions, puis du budget d'investissement, les équilibres globaux sont observés :

. Compte tenu du report de l'excédent de fonctionnement 2011 et de l'excédent 2012, la section de fonctionnement présente un résultat de clôture de +667 011,04€.

. Compte tenu du report du déficit d'investissement 2011 et de l'excédent 2012, la section d'investissement présente un déficit 2012 de -162 910,39€.

Avec les restes à réaliser en investissement, le résultat définitif de l'investissement présente un déficit de -166 242,58€, couvert par l'excédent de fonctionnement.

Le résultat définitif des 2 sections présente un excédent de 500 768,46€.

→ Le CA 2012 est adopté à l'unanimité.

#### B) Budget Prévisionnel (BP) 2013

D. Scaravetti explique que les nouveaux emprunts évoqués dans le CA engendrent une augmentation des annuités de +69 758€. La commission finance propose, comme en 2012, une évolution de 3% des taux des taxes, afin de contenir le ratio annuité/recettes de fonctionnement autour de 20% (23,3% en 2012).

D. Scaravetti donne par ailleurs des chiffres permettant de situer Saint-Macaire par rapport aux communes voisines : Le taux de taxe d'habitation est identique à celui de Verdélais et St Pierre d'Aurillac ; celui de la taxe foncière est comparable à Toulonne et Verdélais.

D'autre part, suite au pic d'investissement de 2008 (1 344 782€), le ratio de désendettement est revenu à partir de 2009 à des valeurs correctes. Saint Macaire a un endettement par habitant assez élevé (et plus élevé que la plupart des communes voisines) : la moyenne française 2011 (pour des communes similaires à St Macaire) est de 706€/habitant ; pour Saint Macaire il est de 1327€/habitant. Toutefois, le budget de fonctionnement dégage suffisamment d'excédent pour financer les projets (et donc les emprunts qui en découlent).

→ Le Conseil municipal se prononce à l'unanimité pour la proposition d'évolution faible et régulière des taux.

L'enveloppe allouée aux associations s'élève à 60 189€.

Le total de la section de fonctionnement s'équilibre à 1 960 422,46€ (1 548 533€ sans les dépenses imprévues et virement à la section d'investissement).

Les opérations d'investissement envisagées pour 2013 représentent 1 171 470€. Parmi les principaux travaux envisagés :

La réfection de plusieurs rues (du Thuron, Amiral Courbet) et places (Mercadiou, Chateaudun, 'des Cochons'...), la fin de l'aménagement du parking rue Casse Liot, la mise en sécurité du cours de la République, la rénovation du kiosque, la poursuite de la reconstruction des orgues...

Une fois pris en compte les remboursements d'emprunts, les dépenses imprévues et le report du déficit d'investissement (162 910€), la section d'investissement s'équilibre à 1 706 269,85€.

→ Le BP 2013 est adopté à l'unanimité.

## **2) SERVICE DES EAUX**

### **A) Compte Administratif (CA) 2012**

Avant examen des propositions pour 2013, le Maire présente le bilan 2012 :

Le budget d'exploitation présente un excédent 2012 de 66 071,30 € et l'investissement un déficit de 267 198,08 € couvert par l'excédent 2011 de 371 622,9 €. Le résultat de clôture est de 104 424,82 €.

→ Le CA 2012 est adopté à l'unanimité.

### **B) Budget Prévisionnel (BP) 2013**

Le budget d'exploitation 2013 prévoit 157 013,20€ de dépenses et le budget d'investissement prévoit la réalisation de l'interconnexion avec le syndicat des eaux de Verdélais, l'objectif étant de diluer l'eau de notre forage pour atténuer la teneur en fluor. Le mélange s'effectuera dans le réservoir de 100 m<sup>3</sup> construit à proximité de l'ancien château d'eau.

Le total de la section d'investissement s'élève à 546 796,33 €. L'excédent d'exploitation 2012 a été versé pour partie (49 600,62 €) en recettes d'investissement pour contribuer aux financements des travaux.

→ Le BP 2013 du service des eaux est adopté à l'unanimité.

### **DIA**

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter la vente Gadoy, cours de la République.

### **ACQUISITIONS TERRAINS**

Dans la perspective du passage de la piste cyclable et des projets d'aménagements du secteur, le Maire propose l'acquisition d'une parcelle de terres agricoles au lieu-dit les Aubarèdes dans le prolongement de la porte du Thuron. Les propriétaires ont donné leur accord pour une vente d'un montant de 2514€.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches pour mener à bien cet achat.

### **MODIFICATION DES STATUTS DU SDEEG**

Bien que modifiés à trois reprises, les statuts du SDEEG ne tiennent plus totalement compte aujourd'hui de l'évolution de la législation au niveau énergétique et de l'émergence de besoins nouveaux du côté des collectivités.

Soucieux de s'adapter à ces évolutions, le SDEEG a mené une réflexion afin d'améliorer tant sur le plan organisationnel que juridique, son intervention au profit de ses collectivités membres dans le domaine des communications électroniques mais aussi au niveau de la cartographie des réseaux, de l'achat d'énergie ou de la création de bornes de recharge pour véhicules électriques conformément à la législation en vigueur.

Les propositions de modification de statuts faites ci-après ont donc pour but d'apporter des services complémentaires sans obligation de transfert de compétence ; les communes ou syndicats restant libres de leur choix.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire de Saint Macaire, justifiant l'intérêt de doter le **Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde** (SDEEG) de prérogatives dans les domaines susmentionnés selon les modalités décrites à l'Article 1 de ses statuts, telles qu'approuvées par délibération du Comité Syndical du SDEEG en date du 14 décembre 2012.

Le Conseil Municipal décide de permettre au SDEEG d'exercer les prérogatives suivantes :

1/ COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES  
S'agissant des réseaux de communication, les statuts actuels prévoient à l'article 1, B) que le SDEEG peut participer et s'intéresser à toutes activités concernant les réseaux de communication de toute nature dans le cadre des lois et des règlements en vigueur. Les modifications proposées consisteraient à étendre le champ d'intervention sur la base de dispositions plus précises.

Proposition rédactionnelle : Il est ajouté à l'article 1, B, les dispositions suivantes :

« Le Syndicat Départemental exerce notamment la compétence relative à l'établissement des infrastructures et réseaux de communications électroniques passives (Haut et Très Haut Débit) et acquiert à cette fin des droits d'usage et les mets à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants. »

## 2/ CARTOGRAPHIE ET EXPLOITATION DE DONNEES NUMERISEES

Les nombreuses données figurant sur les cadastres numérisés ont conduit le Syndicat Départemental à s'équiper et développer des outils informatiques afin de répondre aux attentes des collectivités.

De plus, les récentes dispositions réglementaires en matière de réseaux enfouis nécessitent une mise à jour constante des données géoréférencées.

Proposition rédactionnelle : Il est inséré à l'article I-C la rubrique et rédaction suivante :

### « CARTOGRAPHIE ET EXPLOITATION DE DONNEES NUMERISEES

Le Syndicat Départemental assure pour le compte des collectivités ou des établissements publics qui les lui demandent les services suivants :

-Etude, réalisation et mise à jour des données géographiques et alphanumériques du cadastre et de tous documents numérisés se rapportant au territoire de ses membres ;

-Intégration, gestion et moyens de diffusion des données traitées considérées comme propriétés

des concessionnaires réseaux ou du SDEEG. »

## 3/ L'ACHAT D'ENERGIE

Compte tenu du nouveau contexte énergétique, le SDEEG souhaite accompagner les collectivités pour l'achat de gaz ou d'électricité avec des conditions juridiques ou tarifaires optimales.

Proposition rédactionnelle : Il est inséré à l'article I-B la rubrique et rédaction suivante :

### « ACHAT D'ENERGIE

Du fait de l'ouverture à la concurrence des marchés de l'électricité et du gaz, le syndicat, pour le compte des membres qui lui auront transféré la compétence, bénéficie du statut de « client éligible » et exerce les activités suivantes :

-La négociation et la passation des contrats de fourniture ;

-La représentation des intérêts de ses membres et des usagers dans leurs relations avec les fournisseurs. »

## 4/ VEHICULES ELECTRIQUES

En 2020, les voitures électriques devraient représenter 2 millions de véhicules.

Il appartient donc au SDEEG de s'adapter et de pouvoir contribuer à l'équipement de nos communes en matière d'infrastructures de charge.

Proposition rédactionnelle : Il est inséré à l'article I-B la rubrique et rédaction suivante :

### « CREATION ET ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES DE CHARGE NECESSAIRES A L'USAGE DE VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES

En application de l'article L2224-37 du CGCT, les communes peuvent transférer au SDEEG leur compétence en matière de création et d'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Le SDEEG exerce, en lieu et place des communes adhérentes qui lui auront transféré par délibération cette compétence, à savoir :

-La mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et éventuellement, l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge. »

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la modification des statuts du SDEEG évoquée ci-dessus.

## **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAIN AU MOTO START CLUB MACARIEN**



Dans la perspective du renouvellement de l'homologation de la piste, une convention a été établie par la commune pour préciser les conditions de mise à disposition des terrains concernés.

### **FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES**

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par le Conseil Général au cours de l'assemblée départementale lors du vote du Budget Primitif 2013.

La réunion cantonale du 25 février 2013, présidée par Monsieur Michel HILAIRE, Conseiller Général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 22 394 €uros.

Pour ce qui est des travaux de voirie, le financement propre de la commune doit être au moins égal à la contribution du Conseil Général. Après avoir écouté ces explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de réaliser en 2013 les opérations suivantes :  
Travaux de modernisation de voirie :  
-Aménagement d'un parking de 24 Places rue Casse Liot pour un montant HT estimatif de 57 783,70€ ; Soit un montant total de 57 783,70€ HT (soit 69 109,31 € TTC)
- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de 22 394 € au titre de la voirie
- d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :  
-par emprunt, pour 35 389,70 €  
-par autofinancement pour 11 325,61 €.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER POUR L'INSTRUCTION DES ACTES ADS**

Considérant la nouvelle convention proposée par la DDTM concernant l'instruction des autorisations d'urbanisme, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de renouveler sa décision de confier aux services de l'État en charge de l'urbanisme dans le département (DDTM) l'instruction de certains actes ADS (Application du Droit des Sols) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

### **PROJET DE FUSION DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT ET**

### **D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE CAUDROT A LOUPIAC**

Le Schéma de Coopération Intercommunale arrêté par le Préfet de la Gironde prévoit la fusion des 3 syndicats suivants : SIA de la Région de St Macaire, le SIAEPA de Caudrot et le SIAEP de Verdélais.

Unanimentement les 3 syndicats ont demandé un délai d'un an jusqu'au 1er janvier 2014 pour effectuer une étude financière et technique sur les conditions et les conséquences d'une telle fusion et donc sur son opportunité.

Aujourd'hui le Préfet, devant saisir la CDCI pour avis avant l'arrêté qu'il doit prendre au 1er juin 2013, demande une délibération des syndicats et des communes qui les composent sur le principe même de la fusion (les 1ères délibérations demandant un délai étant considérées comme un refus de fusion).

Le Conseil Municipal, au titre de la commune pour le réseau d'eau potable et en tant que membre du SIA de la Région de Saint-Macaire pour l'assainissement d'eaux usées,

Les explications du rapporteur entendues et après en avoir délibéré,

Considérant que l'étude concernant la fusion des 3 syndicats intercommunaux d'eau et d'assainissement du sud Gironde est engagée mais non aboutie,

Considérant que le bureau d'études choisi le 3 avril 2013 va entamer sa mission avec comme délai de remise des conclusions le 15 sept. 2013, Constate qu'il ne peut, à ce jour, se prononcer sur le principe d'une telle fusion au 1er janvier 2014 ni formuler de contre proposition en l'absence du résultat de l'étude engagée.

### **ETUDE DE VALORISATION DU PALUS DEMANDE DE SUBVENTION FNADT**

Dans le prolongement de l'étude pilote sur les paysages de Garonne de la Réole à Saint Macaire et Langon initiée par le SMEAG, la commune souhaite aménager son palus et l'ancien port.

La commune a fait l'acquisition de plusieurs hectares de terres agricoles, dans un objectif de retour des prairies, et pour une extension éventuelle des jardins familiaux.

Elle envisage la réalisation d'un étang de pêche. La zone d'implantation envisagée est fonction de la présence de sources naturelles et de son positionnement par rapport aux zones habitées. Une étude avait été réalisée par Sogreah pour la réalisation d'un bassin alimenté en partie par les sources.

L'association Port Naval réalise des actions pour la réhabilitation de l'ancien port. Elle souhaite engager une action de retrait d'alluvions afin de réhabiliter une cale d'accès pour les bateaux, et faire l'acquisition d'un ponton qui permettrait l'accostage de bateaux dans le cadre du tourisme fluvial. Cette action nécessite le dépôt d'un dossier loi sur l'eau et une note d'incidence Natura 2000.

Il a été proposé à la commune d'engager une étude d'ensemble de programmation et de faisabilité, étude opérationnelle avec expertise technique afin : de créer du lien entre les différents éléments patrimoniaux et les usages, dans un objectif global de retour vers la Garonne ; de réfléchir aux usages de l'étang de pêche projeté et proposer ainsi une solution technique adaptée, et dans un objectif d'autogestion du plan d'eau ; de préparer les dossiers réglementaires nécessaires à la réalisation des travaux (loi sur l'eau, Natura 2000, site inscrit).

Le CAUE de la Gironde s'est engagé à aider la commune pour la rédaction du cahier des charges et estime le montant de l'étude à 50 000,00 € HT.

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'une demande de subvention peut être déposée au titre du FNADT. Plan de financement :

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC
Etude de faisabilité	50 000,00 €	59 800,00 €
TOTAL	50 000,00 €	59 800,00 €

RECETTES	Montant HT	Montant TTC
Subvention FNADT (50%)		25 000,00 €
autofinancement		9 800,00 €
emprunt		25 000,00 €
TOTAL		59 800,00 €

Dans ces conditions, après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal -décide d'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du FNADT -approuve le plan de financement proposé.

**MISE A DISPOSITION DE DONNEES NUMERIQUES GEOGRAPHIQUES DE LA BASE DE DONNEES D'ERDF ET DE GRDF**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal - l'annexe 4 à la convention du 1<sup>er</sup> Mai 2012

entre le SDEEG et ERDF concernant les conditions d'utilisation des données numérisées géographiques de la base de données du concessionnaire par une collectivité territoriale membre du SDEEG.

- l'annexe 2 à la convention du 25 Mai 2012 entre le SDEEG et GRDF concernant les conditions d'utilisation des données numérisées de réseaux issues de la cartographie du concessionnaire GRDF par une commune ayant transféré la compétence gaz au SDEEG.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'annexe 4 à la convention du 1<sup>er</sup> Mai 2012 entre le SDEEG et ERDF et l'annexe 2 à la convention du 25 Mai 2012 entre le SDEEG et GRDF.

**CONVENTION POUR LA MISE EN SOUTERRAIN DES RESEAUX AERIENS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES DE FRANCE TELECOM**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention locale pour la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de France Télécom établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité rue de la Fontaine du Thuron.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la présente convention concernant la mise en souterrain des réseaux aériens de communications électroniques de France Télécom établis sur supports communs avec les réseaux publics aériens de distribution d'électricité rue de la Fontaine du Thuron.

**RECRUTEMENT D'UN CAE**

Dans le cadre du dispositif de contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire propose de créer un emploi dans les conditions ci-après, à compter du 22 Avril 2013. Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements placé sous la responsabilité de Pôle Emploi.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à intervenir pour l'ensemble des démarches relatives à ce dossier et à la signature du contrat à durée déterminée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- La signature d'une convention d'objectifs et d'orientation permettant la mise en œuvre d'un

contrat d'accompagnement dans l'emploi sur le territoire de la commune de Saint-Macaire pour une période de 6 mois.

- La mise en place d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi au sein du service technique pour une durée hebdomadaire de 20 h;
- Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à signer la convention et le contrat de travail.

### **DECISIONS DIVERSES**

- Trois entreprises ont été consultées pour la réfection d'une partie de la couverture des services techniques. L'offre de l'entreprise Dubergey a été retenue pour un montant de 13 994,49 €.

Les travaux seront réalisés après validation par l'Architecte des Bâtiments de France.



- Le Maire informe le Conseil municipal d'une demande d'aménagement de la placette située à côté du puits couvert rue Carnot par la boutique/galerie 'Simone et les Mauhargats'. L'objectif est d'installer une ou deux tables, quelques chaises et un parasol afin de rendre le lieu plus convivial. Le Conseil municipal se prononce favorablement et propose que la boutique le Makarios puisse, si elle le souhaite, utiliser conjointement cet espace.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- V. Cosson explique que la station de refoulement des eaux usées, située Porte Rendesse, sera entièrement rénovée avant la fin de l'année. Ces travaux, initiés par le Syndicat d'assainissement et fortement encouragés par la commune de Saint Macaire, garantiront son bon fonctionnement et permettront de résoudre le problème récurrent des mauvaises odeurs dans le secteur.

- Le Maire précise qu'il a été contacté par la filiale de la poste en charge de son patrimoine immobilier. Cette dernière souhaite vendre les locaux qu'elle possède sur la commune. Le bureau de poste (qui vient d'être entièrement rénové) et les salles sur l'arrière (qui vont être aménagées pour accueillir des commerciaux en provenance de Langon et la médecine du travail),

seront occupés contre versement d'un loyer. Par contre le logement à l'étage, vacant depuis plusieurs années, sera à la disposition du nouveau propriétaire. La commune devrait être destinataire d'un courrier lui proposant cette acquisition. Après discussion, le Conseil municipal ne souhaite pas investir dans cet ensemble immobilier et laissera la Poste trouver un acquéreur.

- F. Lassarade informe le Conseil municipal de la mise en œuvre prochaine d'une nouvelle signalétique sur la commune. Cette uniformisation de la signalétique est l'aboutissement d'un long travail initié par 14 Communautés de communes, elle va concerner une grande partie de l'Entre deux mers. Un courrier a été envoyé aux prestataires concernés (restaurateurs, hébergeurs, viticulteurs) afin qu'ils choisissent ou non d'acquérir les panneaux informatifs directionnels. L'acquisition de ces panneaux permettra notamment d'être identifié sur le RIS (relais information services) qui sera installé à proximité immédiate de la place de l'horloge.

- D.Tach informe le Conseil municipal de la décision du SICTOM de ne pas augmenter la redevance des ordures ménagères pour 2013.

### ***Guides composteurs***



Au cours de l'année, des sessions de formations

Guides composteurs vont être organisées sur la plateforme de démonstration de compostage de l'USSGETOM à Fargues : le vendredi 21 juin, le mardi 1er octobre et le mercredi 30 octobre 2013. Ces formations sont organisées par le Conseil Général de la Gironde en partenariat avec l'ADEME et l'association EnRgéthic. Grâce à la mise en place de la plateforme de démonstration de compostage sur le site de l'USSGETOM en 2012 mais aussi pour répondre à la demande des habitants, le Conseil Général propose cette formation en Sud-Gironde.

Ces formations sont ouvertes à toutes personnes souhaitant en savoir plus sur le compostage : particuliers, agents de collectivités, élus,... Placée sous le signe de la convivialité, cette formation est gratuite et se déroule sur une journée : la matinée en salle pour la partie théorique et l'après-midi sur la plateforme de compostage pour la pratique (le repas du midi est pris en charge par le Conseil général).

Afin d'organiser au mieux ces formations, l'inscription est obligatoire. Pour vous inscrire ou

obtenir plus d'informations, contactez Julie Minez : [prevention@ussgetom.fr](mailto:prevention@ussgetom.fr) 06.09.05.81.51. Attention, le nombre de places est limité.



#### ◆ Concours des villages fleuris

Après des encouragements en 2010, le 3<sup>e</sup> prix en 2011, Saint Macaire a obtenu le 2<sup>ème</sup> prix pour 2012 ! Gageons que pour 2013, le classement progresse encore...

#### ◆ L'aménagement de l'espace vert

de l'allée de Gorbéa (entre cours de la République et cours du XXX juillet) est terminé →



### Informations diverses

#### ◆ Changement d'horaires de la mairie : horaires d'été

- Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h30-12h et de 13h-17h
- Jeudi : 8h30-12h ; fermé au public l'après midi
- Fermeture du secrétariat le samedi matin.

#### ◆ Distribution des sacs poubelles

La distribution aura lieu les 5 et 7 juin 2013 de 16h30 à 19h, 8 juin de 10h à 12h ; au rez de chaussée de la mairie.

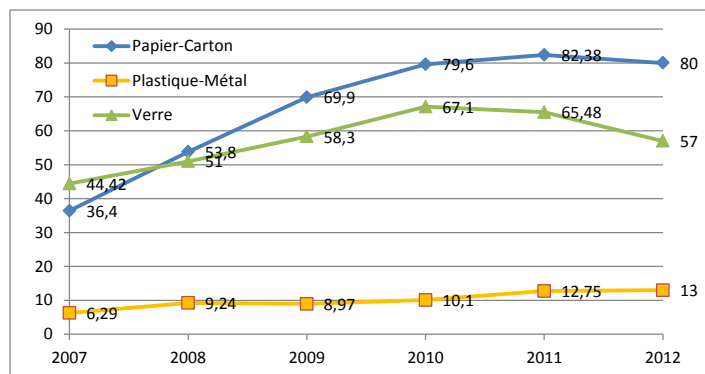
#### ◆ Défibrillateur →

Un défibrillateur a été installé devant la salle F. Mauriac : il rend possible la réanimation immédiate sur place en cas de malaise grave. Cet appareil est facilement utilisable par toute personne témoin de l'évènement.



### Tri & Recyclage

#### ◆ Evolution du tri : pas de relâchement !



Le bilan annuel mis en place depuis 2008 montre les estimations des tonnages de déchets recyclables collectés sur la commune de Saint Macaire, sur l'ensemble des points d'apport volontaire (Route de l'ancien pont, Cours Gambetta, Cours de la République, Ecole).

Les quantités déposées dans les conteneurs de tri connaissent un infléchissement en 2012. Continuez à trier ! Ce sera positif pour la planète et ... pour votre porte-monnaie : les déchets recyclés, ce sont autant de déchets ménagers qui n'ont pas à être traités, et ... facturés.

#### ◆ Nouveau point tri

Un nouveau point tri a été installé rue Bergoeing, juste en face de la caserne de pompiers.



### Comité des fêtes : Inter-villages

A l'occasion de l'inter-villages qui aura lieu le samedi 15 juin 2013 après-midi au bas des remparts et qui regroupera outre des équipes locales, des équipes de Saint Macaire en Mauges et de Saint Macaire du bois, nous recherchons des personnes susceptibles d'héberger des Macairois. Il s'agirait de la nuit du samedi au dimanche, les repas du samedi soir et de dimanche midi seront pris en charge par les organisateurs pour les Macairois et les hébergeurs. Pour plus de précisions contactez :

- Jean-Loup DUTREUILH : 06 89 39 26 57
- Christophe SAINT-MARC : 06 85 14 51 87

Les actus de la commune : [www.saintmacaire.fr](http://www.saintmacaire.fr)